

AVIS PUBLIC

« APPEL D'OFFRES – MISE EN VENTE D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite obtenir des offres pour le terrain qu'elle met en vente :

Lot :	6 581 826
Localisation :	Rue Laferté
Superficie :	848,6 mètres carrés
Zonage :	R-15, résidence unifamiliale
Mise à prix minimale :	115 000 \$

La mise à prix minimale de ce lot correspond à la valeur du marché. Une soumission offrant un prix moindre que la mise à prix minimale sera automatiquement rejetée. L'acquéreur s'engagera à débiter la construction d'un bâtiment principal dans un délai de deux (2) ans, à compter de la date de la signature du contrat notarié. À défaut, la Municipalité pourra, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, reprendre l'immeuble vendu au même prix d'achat en remboursant à l'acheteur la somme versée. De plus, ce terrain ne pourra pas être fusionné avec un terrain adjacent. Il y a présence d'un cours d'eau à l'arrière du terrain exigeant le respect d'une bande de protection riveraine de 10 ou 15 mètres dont la distance est à déterminer avec l'arpenteur.

Les soumissions doivent être présentées sur le **formulaire de soumission** prévu à cet effet, lequel est disponible au bureau municipal située au 233, chemin Yamaska, à Saint-Germain-de-Grantham, Québec, J0C 1K0, ou sur le site Internet de la Municipalité à <https://st-germain.info/index.php/le-greffe/>. Toute soumission doit être accompagnée d'un **chèque certifié**, fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, d'un montant correspondant à 10% du prix soumissionné.

Le formulaire de soumission dûment complété et le chèque certifié doivent être remis dans une **enveloppe cachetée** sur laquelle il est inscrit : « Soumission pour la vente de terrain - lot 6 581 826 ». Cette enveloppe doit être adressée à la soussignée, Mme Julie Galarneau, directrice générale.

Afin d'être considérées, toutes les soumissions doivent aussi être déposées physiquement à la réception du bureau municipal située au 233, chemin Yamaska, à Saint-Germain-de-Grantham, Québec, J0C 1K0, **au plus tard le 2 avril 2025, à 11 h**. Les soumissions seront ouvertes publiquement à 11 h 05, le même jour, à l'endroit ci-haut mentionné. Aucune offre transmise par courriel ne sera acceptée. **À noter que le dépôt est non-remboursable, s'il y a retrait de l'offre suite à l'acceptation par la Municipalité.**

La vente du lot s'effectue sans aucune garantie légale ou conventionnelle. La vente du lot devra être conclue dans un délai de 60 jours suivant la résolution d'adjudication en faveur du soumissionnaire conforme ayant présenté l'offre la plus élevée. Les frais de notaire sont à la charge exclusive des acquéreurs. Le prix du lot sera assujéti à la TPS/TVQ au moment de la vente.

La Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ne s'engage à accepter ni la soumission la plus élevée, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir d'obligation ni de frais quelconques envers les soumissionnaires.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 6^e jour du mois de mars 2025.



Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 6^e jour du mois de mars 2025 entre 8 h et 16 h et avoir également publié cet avis dans le journal *L'Express*, édition du 6 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de mars 2025.



Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière